



Les travaux sur la Vesle en 2016

Des travaux d'entretien et de restauration vont débuter à partir de mai.

Retrouvez le programme dans la rubrique [Rivière Vesle / suivi des travaux](#).



Le partage du droit de pêche

Suite à la réalisation des travaux du SIABAVE sur la Vesle, travaux déclarés d'intérêt général par arrêté inter-préfectoral du 10 février 2012, et selon l'article L.435-5 du code de l'environnement, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, pour une durée de cinq ans, par les associations de pêche et de protection du milieu aquatique agréées.

Ainsi selon les arrêtés préfectoraux de [la Marne](#) et de [l'Aisne](#) respectivement en date du 2 février 2016 et du 18 novembre 2015, le droit de pêche sur la Vesle est exercé gratuitement par les associations suivantes :

- « La truite de Courtisols » de Somme-Vesle à Courtisols
- « Le syndicat des pêcheurs à la ligne de Reims et de ses environs » de Sept-Saulx à Fismes
- « Les patients de Braine » de Bazoches-sur-Vesle à Condé-sur-Aisne



La réglementation pour l'assainissement collectif évolue

L'[arrêté du 21 juillet 2015](#) dont l'application est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 abroge l'arrêté du 22 juin 2007. Les principales nouveautés sont les suivantes :

- Diagnostic des systèmes d'assainissement tous les 10 ans pour les agglomérations < 10 000 équivalents-habitants
- Précisions sur l'autosurveillance
- Principe de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, pour limiter les apports dans le système de collecte
- Pour les nouveaux projets : précisions sur la prise en compte du temps de pluie et prise en compte des coûts et des bénéfices lors du choix de solutions techniques



Les élus de l'Aisne sur les bancs d'école

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'URCPIE de Picardie et le SIABAVE ont organisé une classe d'eau pour les élus. 24 élus se sont retrouvés durant 5 jours entre janvier et avril 2015 autour des thèmes suivants :



- *"Le rôle de l'élu dans la gestion de l'eau"*
- *"Gestion durable des rivières, des zones humides et des espaces publics"*
- *"Gestion des eaux usées et des eaux pluviales"*
- *"Garantir une alimentation en eau potable de qualité"*

Au cours de chaque journée des interventions techniques et réglementaires, des retours d'expériences et des visites terrain ont eu lieu. Les élus ont trouvé les journées instructives, ont apprécié le côté convivial et ont montré l'envie d'aller plus loin.

Retrouver le [film de promotion \(4'42\)](#)

Vous avez manqué cette session et êtes intéressé ; dites-le nous !

